

# Le rôle du Conseil de l'Europe

Adrian Butler

Le Conseil de l'Europe met en œuvre des programmes novateurs dans le domaine des politiques d'éducation aux langues depuis 1957.

Ceux-ci couvrent les langues «nationales», leurs variantes régionales et les langues régionales des minorités et des immigrants, ainsi que les langues «étrangères» enseignées à l'école ou acquises par d'autres voies. Le concept de *plurilinguisme* est à la base de ces travaux et se définit comme suit: «la compétence à communiquer langagièrement et à interagir culturellement d'un acteur... qui possède, à des degrés divers, la maîtrise de plusieurs langues et l'expérience de plusieurs cultures».

L'Europe est multilingue et le multilinguisme (c'est-à-dire la coexistence de plusieurs langues dans un espace défini) est en pleine croissance. La connaissance des langues joue un rôle essentiel pour la promotion de l'intégration sociale, du dialogue interculturel, des droits de l'Homme et de la citoyenneté démocratique et des politiques sont nécessaires afin de promouvoir l'apprentissage des langues dans les systèmes éducationnels nationaux. C'est là que le Conseil de l'Europe a fait une contribution importante.

Il a développé le Cadre européen commun de référence pour les langues (<http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/documents/Cadre%20de%20reference%20avec%20hyperliens.pdf>) qui offre une base commune pour le développement des curricula des cours, des examens et des manuels dans le domaine des langues à travers l'Europe, ainsi que des standards clairs devant être atteints au cours des différentes étapes de l'apprentissage d'une langue vivante. Le *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe* ([http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Guide\\_court\\_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Guide_court_FR.pdf)) du Conseil élargit le concept d'éducation plurilingue pour y inclure l'éducation au plurilinguisme : l'éducation pour la promotion de la tolérance linguistique, la conscience de la diversité linguistique et la citoyenneté démocratique.

Adrian Butler explique le rôle clé dans la promotion du «plurilinguisme» du Conseil de l'Europe, une organisation intergouvernementale basée à Strasbourg qui offre un forum paneuropéen unique à ses 46 Etats membres.

## Le Centre européen pour les langues vivantes

Le travail du Conseil de l'Europe dans le domaine du plurilinguisme est l'œuvre de deux unités ayant des missions et des méthodes de travail distinctes, mais complémentaires. La Division des politiques linguistiques à Strasbourg traite principalement du développement des politiques et des standards. Le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) à Graz, en Autriche, se concentre quant à lui sur la mise en œuvre des politiques par le biais de la promotion de l'innovation et des bonnes pratiques dans l'enseignement des langues. Il aide les Etats membres à mettre en œuvre des politiques efficaces d'enseignement des langues et à améliorer l'enseignement et l'apprentissage. Il organise des projets dans le domaine de l'éducation aux langues destinés en premier lieu aux formateurs des enseignants, aux chercheurs et aux enseignants qui forment leurs collègues ; ceux-ci sont nommés en tant que participants par leurs autorités nationales. Le centre de documentation et de ressources du CELV est une mine d'informations pour les enseignants en langues et les publications du Centre peuvent être téléchargées gratuitement. (Pour plus de détails, veuillez consulter l'adresse suivante : <http://www.ecml.at/>)

## Bilinguisme et apprentissage précoce des langues

Le Conseil de l'Europe souligne la valeur du plurilinguisme et le potentiel que possède toute personne de devenir plurilingue grâce à des mesures éducationnelles adaptées. Cet aspect positif est valable pour les jeunes enfants. Le rôle du Conseil n'est cependant pas de donner des conseils spécifiques aux parents à propos de l'apprentissage

précoce des langues ou de l'éducation des enfants élevés dans un environnement plurilingue. Son souci dans ce domaine est de nature politique et concerne surtout les dangers courus par les enfants qui ne sont pas scolarisés dans leur langue maternelle ou une variante de celle-ci. Ces dangers incluent la stigmatisation liée au manque de compétence dans la langue «nationale» ou l'abandon par les élèves de leur langue de socialisation primaire et, en conséquence, de leur identité ethnique.

Un certain nombre de projets du CELV se sont consacrés à la question de l'enseignement des langues aux jeunes enfants, dans la plupart des cas en âge d'école primaire. Le projet *Janua Linguarum – La porte des langues-* par exemple, organisé dans 16 pays européens, a fait la promotion de «l'éveil aux langues». Plutôt que de leur enseigner une langue spécifique, les enfants se voient présenter une diversité de langues et de cultures : écouter les sonorités de différentes langues, découvrir leurs écritures, comprendre leur fonctionnement, s'intéresser aux personnes qui les parlent (<http://www.ecml.at/doccentre/abstract.asp?r=58&l=F>). Un projet actuel intitulé *Formation des enseignants en langues vivantes pour jeunes apprenants* a, quant à lui, pour but de développer, piloter et mettre en œuvre un programme innovant pour les enseignants de langues vivantes (<http://www.ecml.at/mtp2/TEMOLAYOLE/>).

Adrian Butler est directeur exécutif du Centre européen pour les langues vivantes.  
Adrian.butler@ecml.at

# enfants d'Europe

Une publication commune d'un réseau  
de magazines issus de dix pays d'Europe

PRINTEMPS 2007  
Numéro 12

version française éditée par

*le furet*

Revue de la petite enfance et de l'intégration

et par l'Observatoire de l'enfant de la  
Commission communautaire française

Grandir à Bruxelles



## L'éducation dans un monde multilingue